

Conseil Général de Vétroz



Question écrite au Conseil Municipal

Législature 2021-2024

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

En début d'année, lors d'une séance, la Commune avait trouvé un accord avec le FC Vétroz sur le déblaiement du terrain de foot en cas de chutes de neige. J'ai appris dernièrement que cet accord n'est plus d'actualité suite au refus du Conseil communal qui estime les coûts à plus de 80'000CHF par année ce qui rendrait la chose trop coûteuse.

De nombreux stades sont déblayés durant la période hivernale, celui de Port-Valais est déblayé et salé depuis 12 années. L'entretien annuel convenu avec Real Sport suffit pour ajouter les billes qui on été retirées lors des éventuels passages de lame. Un remplissage est des fois nécessaire pour un coût négligeable de 700CHF la tonne de billes. Suite à ces éléments, je vous pose les questions suivantes :

Est-ce que les coûts de plus de CHF 80'000 sont corrects ?

Est-ce que le Commune peut exemplifier et détailler le calcul des coûts globaux en lien avec le déblaiement du terrain synthétique ?

Quel est l'intérêt d'avoir un terrain synthétique si ni le club de football ni les écoles ne peuvent l'utiliser dès que la neige fait son apparition ?

Je vous remercie d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez les présentes questions et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 16 octobre 2023.

accepté et renvoyé
le 24/10/23

Pierre-Michel VENETZ
Président du Conseil général
Rue du Pont 39
1963 VETROZ

Daniel Roh
Conseiller général